



Immeuble Le Ouessant - Bat 3A
9, rue Maurice Fabre
35000 Rennes

TRANSITIONS PRO BRETAGNE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

TRANSITIONS PRO BRETAGNE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social : 1A Allée Ermengarde d'Anjou

35000 RENNES

Siret : 32880239200030

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux membres du Conseil d'Administration de TRANSITIONS PRO BRETAGNE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association TRANSITIONS PRO BRETAGNE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- **Dotations et subventions à recevoir**

TRANSITIONS PRO BRETAGNE constate des produits à recevoir au titre des dotations et des subventions non encore reçus à la clôture de l'exercice, tel que décrits en note 2.1.5 de l'annexe.

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par TRANSITIONS PRO BRETAGNE pour identifier les produits concernés et vérifier leur correcte prise en charge dans les comptes au titre de l'exercice.

- **Charges à payer sur les engagements de formation**

TRANSITIONS PRO BRETAGNE provisionne des charges à payer sur engagements de formation pour couvrir les engagements autorisés tel que décrits en note 2.2.3 de l'annexe.

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par TRANSITIONS PRO BRETAGNE pour identifier les charges concernées, procédé à leur estimation et mis en œuvre des tests pour vérifier l'application de ces méthodes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité arrêté par le bureau le 21 mai 2024 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau du 21 mai 2024.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances

ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

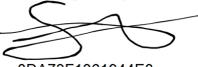
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons par ailleurs qu'en raison de la réception tardive de certains documents, nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais statutaires.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Rennes, le 31 mai 2024

DocuSigned by:

8DA73F1361944E8...

Ludovic SEVESTRE

Associé

BILAN GLOBAL AU 31 décembre 2023

ACTIF	2023			2022	PASSIF	2023	2022
	Valeur brute	Amortissements & provisions	Valeur nette	Valeur nette		Valeur nette	Valeur nette
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles					Report à nouveau	2 254 768	8 978 009
Immobilisations corporelles	1 999 112	-1 106 465	892 647	984 400	Résultat de l'exercice	-490 407	-6 723 242
Immobilisations financières	199 990		199 990	200 220	Subventions d'investissement	4 935	6 418
					Provisions réglementées		
TOTAL I	2 199 102	-1 106 465	1 092 637	1 184 620	TOTAL I	1 769 295	2 261 186
					PROVISIONS ET FONDS DEDIES		
					Fonds dédiés	214 211	257 091
					Autres	388 157	335 842
ACTIF CIRCULANT					TOTAL II	602 368	592 933
France COMPETENCES	11 236 666		11 236 666	7 643 442	DETTES		
Créances sur autres subventions	1 812 101		1 812 101	4 028 976	Frances compétences (reversement RAN CIF et excédents de trésorerie)		4 248 361
Adhérents et comptes rattachés					Emprunts et dettes assimilées		
Autres créances	74 545		74 545	34 679	Charges à payer pour engagements de financement de formation	19 813 628	17 811 452
Valeurs mobilières de placement	8 015 472		8 015 472	11 684 608	Dettes Fournisseurs	11 152	143 584
Disponibilités	3 937 341		3 937 341	4 332 991	Dettes fiscales & sociales	339 120	328 752
Comptes de liaison Moyens communs					Autres dettes	3 673 450	3 565 738
Comptes de liaison Entre dispositifs	130 913		130 913	72 229	Fonds réservés remboursables		
Charges constatées d'avance	40 250		40 250	42 691	Comptes de liaison Moyens communs		
					Comptes de liaison Entre dispositifs	130 913	72 229
TOTAL II	25 247 288		25 247 288	27 839 615	Produits constatés d'avance		
TOTAL DE L'ACTIF (I + II)	27 446 391	-1 106 465	26 339 925	29 024 235	TOTAL III	23 968 263	26 170 116
					TOTAL DU PASSIF (I + II + III)	26 339 925	29 024 235

SECTION PTP
 Bilan au 31 décembre 2023 avant affectation

ACTIF	2023			2022	PASSIF	2023	2022
	Valeur brute	Amortissements & provisions	Valeur nette	Valeur nette		Valeur nette	Valeur nette
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles					Report à nouveau	1 986 137	8 519 621
Immobilisations corporelles	1 999 112	-1 106 465	892 647	984 400	Résultat de l'exercice	-568 383	-6 533 485
Immobilisations financières	199 990		199 990	200 220	Subventions d'investissement	4 935	6 418
					Provisions réglementées		
TOTAL I	2 199 102	-1 106 465	1 092 637	1 184 620	TOTAL I	1 422 689	1 992 555
					PROVISIONS ET FONDS DEDIES		
					Fonds dédiés	214 211	257 091
					Autres	388 157	335 842
					TOTAL II	602 368	592 933
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
France COMPETENCES	11 236 666		11 236 666	7 643 441	Frances compétences (excédents de trésorerie)		4 248 361
Créances sur autres subventions	1 812 101		1 812 101	4 028 976	Emprunts et dettes assimilées		
Adhérents et comptes rattachés					Charges à payer pour engagements de financement de formation	19 768 286	17 686 455
Autres créances	74 545		74 545	34 679	Dettes Fournisseurs	11 152	143 584
Valeurs mobilières de placement	7 921 544		7 921 544	11 684 608	Dettes fiscales & sociales	329 061	328 752
Disponibilités	96 377		96 377	455 505	Autres dettes	9 652	9 652
Comptes de liaison Moyens communs					Fonds réservés remboursables		
Comptes de liaison Entre dispositifs					Comptes de liaison Moyens communs		
Charges constatées d'avance	40 250		40 250	42 692	Comptes de liaison Entre dispositifs	130 913	72 230
					Produits constatés d'avance		
TOTAL II	21 181 483		21 181 483	23 889 902	TOTAL III	20 249 064	22 489 033
TOTAL DE L'ACTIF (I + II)	23 380 585	-1 106 465	22 274 120	25 074 522	TOTAL DU PASSIF (I + II + III)	22 274 120	25 074 521

SECTION TRANSCO
 Bilan au 31 décembre 2023 avant affectation

ACTIF	2023		2022		PASSIF	2023	2022
	Valeur brute	Amortissements & provisions	Valeur nette	Valeur nette		Valeur nette	Valeur nette
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles					Report à nouveau	268 631	155 326
Immobilisations corporelles					Résultat de l'exercice	77 975	113 305
Immobilisations financières					Subventions d'investissement		
					Provisions réglementées		
					Fonds dédiés		
TOTAL I					TOTAL I	346 606	268 631
					PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES		
					Engagements de financement de formation		
					Charges de formation		
					Autres		
TOTAL I					TOTAL II		
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Créances sur autres subventions					Emprunts et dettes assimilées		
Adhérents et comptes rattachés					Charges à payer pour engagements de financement de formation	45 341	124 998
Autres créances					Dettes Fournisseurs		
Valeurs mobilières de placement	93 928		93 928		Dettes fiscales & sociales	10 060	
Disponibilités	3 840 964		3 840 964	3 877 485	Autres dettes	3 663 798	3 556 086
Comptes de liaison Moyens communs					Fonds réservés remboursables		
Comptes de liaison Entre dispositifs	130 913		130 913	72 229	Comptes de liaison Moyens communs		
Charges constatées d'avance					Comptes de liaison Entre dispositifs		
					Produits constatés d'avance		
TOTAL II	4 065 806		4 065 806	3 949 714	TOTAL III	3 719 199	3 681 084
TOTAL DE L'ACTIF (I + II)	4 065 806		4 065 806	3 949 714	TOTAL DU PASSIF (I + II + III)	4 065 805	3 949 714

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2023

RESULTAT	PTP 2023	CIF 2023	TRANSCO 2023	TOTAL 2023	TOTAL 2022
CONCOURS DE FRANCE COMPETENCES	25 112 830		120 930	25 233 760	22 367 903
CONTRIBUTIONS SUPPLEMENTAIRES	2 402 354			2 402 354	494 139
SUBVENTION DE FORMATION					
UTILISATION DES FONDS DEDIES					
AUTRES PRODUITS DE FORMATION					
TOTAL PRODUITS DE FORMATION	27 515 184		120 930	27 636 113	22 862 042
Charges de formation	26 515 145		16 873	26 532 019	23 419 951
Reversement au titre des disponibilités excédentaires					4 248 361
Reports en fonds dédiés					
TOTAL CHARGES DE FORMATION	26 515 145		16 873	26 532 019	27 668 312
TOTAL I - RESULTAT DES ACTIVITES DE FORMATION	1 000 039		104 056	1 104 095	-4 806 269
Subvention de fonctionnement					100 000
Transferts de charges	16 092			16 092	19 224
Reprises de provisions pour risques et charges					93 073
Utilisation des fonds dédiés	42 880			42 880	36 814
Autres produits	585			585	656
TOTAL PRODUITS LIES AU FONCTIONNEMENT	59 558			59 558	249 767
Autres achats et charges externes	370 566		2 789	373 355	408 791
Impôts et taxes	89 890		3 882	93 772	99 251
Charges de personnel	1 209 194		53 370	1 262 564	1 267 000
Dotations aux amortissements et provisions	145 551			145 551	101 928
Reports en fonds dédiés					
Autres charges	8 541			8 541	9 260
TOTAL CHARGES LIEES AU FONCTIONNEMENT	1 823 742		60 041	1 883 783	1 886 229
TOTAL II : RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	-1 764 184		-60 041	-1 824 225	-1 636 463
TOTAL III : RESULTAT D'EXPLOITATION (I + II)	-764 146		44 015	-720 130	-6 442 732
PRODUITS FINANCIERS	254 339		44 020	298 358	25 887
CHARGES FINANCIERES	1			1	1
TOTAL IV : RESULTAT FINANCIER	254 338		44 020	298 358	25 885
PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 964			2 964	302 591
CHARGES EXCEPTIONNELLES	893			893	602 989
TOTAL V : RESULTAT EXCEPTIONNEL	2 071			2 071	-300 398
IMPOT SUR LES BENEFICES (VI)	60 645		10 060	70 705	5 996
EXCEDENT OU DEFICIT (III + IV + V - VI)	-568 383		77 975	-490 407	-6 723 241